

Extrait du MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

SERIGNE MODOU KARA : « Il faut formaliser le statut spécial de la Ville Sainte de Touba »

- Actualités de la Communauté Mouride -

Date de mise en ligne : dimanche 12 octobre 2014

MOURIDES.COM, SERIGNE TOUBA REK !

Constatant que Touba ne peut pas appliquer toutes les dispositions de la Constitution et de la législation sénégalaise, le chef de file du mouvement Bamba Partout invite le législateur à formaliser le statut spécial que revendique la capitale du mouridisme.

En marge d'un grand rassemblement organisé hier à Mermoz pour préparer le magal de Darou Moukhty qui se tiendra le mois prochain, Serigne Modou Kara a explicitement demandé au législateur, par la voix de son porte-parole Seydou Bamba Diop, de formaliser le statut spécial que revendique Touba. « Dans le domaine institutionnel et constitutionnel le statut spécial n'existe pas, mais dans le domaine pratique, dans la réalité, le statut spécial existe. Aujourd'hui tout le monde sait que la liste de Touba n'a pas respecté les dispositions sur la parité. La liste de Touba n'a pas respecté la pluralité au niveau des listes parce qu'il y a une liste unique et cela montre qu'il y a des dispositions dans la constitution et dans la législation qui ne s'appliquent pas à Touba. Cela quand même est un aspect très spécial. Donc il faudrait que les gens légifèrent dans le sens de formaliser le statut spécial de Touba (...) Cela a fait débat pendant longtemps mais malheureusement les décideurs ne l'ont pas compris ainsi et le khalife a pris ses responsabilités. Il leur a montré tout simplement qu'il y a une autorité à Touba qui est différente de l'autorité administrative nationale et qui est différente de l'autorité politique au niveau national, et cette autorité est une autorité sociale qui mériterait une autre attention, une autre approche qui permettrait d'avoir une symbiose au niveau national » assure le porte-parole de Serigne Modou Kara. Il a aussi précisé que Touba ne peut pas appliquer toutes les dispositions de la Constitution et de la législation sénégalaise. C'est douloureux, parce que tout simplement nous sommes une nation, nous sommes une République. Il y a des textes qui régissent la République, peut-être que personne ne devrait y échapper, mais le cas de Touba devrait être réglé depuis longtemps. Aujourd'hui, d'aucuns sentent que ce n'est pas du tout légal, mais sur le plan de la légitimité, c'est au delà de la légalité et il faut l'accepter. Touba ne peut pas appliquer tous les textes qui proviendraient de notre Constitution, laquelle constitution est copiée de la 5ème République française qui n'a aucune adéquation avec les valeurs que Cheikh Ahmadou Bamba a incarnées. Au contraire, c'est tout à fait contradictoire (...) Dans le vécu quotidien des populations, personne n'ose fumer à Touba, personne n'ose vendre de l'alcool là-bas, personne n'ose faire certaines choses prohibées au niveau des textes religieux et autorisées au niveau des textes constitutionnels », ajoute-t-il.